



Assemblée générale

Distr. limitée
31 octobre 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session

Sixième Commission

Point 175 de l'ordre du jour

Octroi du statut d'observateur

auprès de l'Assemblée générale au Fonds
de développement pour les peuples autochtones
d'Amérique latine et des Caraïbes

**Bolivie (État plurinational de), Colombie, Costa Rica, El Salvador,
Équateur, Espagne, Guatemala, Mexique, Nicaragua et Pérou :**
projet de résolution

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Fonds de développement pour les peuples autochtones d'Amérique latine et des Caraïbes

L'Assemblée générale,

Souhaitant promouvoir la coopération entre l'Organisation des Nations Unies
et le Fonds de développement pour les peuples autochtones d'Amérique latine et des
Caraïbes,

1. *Décide* d'inviter le Fonds de développement pour les peuples
autochtones d'Amérique latine et des Caraïbes à participer à ses sessions et travaux
en qualité d'observateur;

2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour
appliquer la présente résolution.

